

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 18 décembre 2020</b>	<b>N° 2020-540</b>

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45  
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 décembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale RH et administration générale <b>Service prévention, social et qualité de vie au travail</b>	<b>N° 2020-540</b>

---

**Conventionnement avec Familles en Gironde pour l'accompagnement des agents en situation de surendettement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le *Centre action sociale / logement et mission handicap* de la Direction des ressources humaines accompagne les agents en activité de Bordeaux Métropole dans leurs difficultés tant sur le plan personnel que professionnel.

Il est constaté une augmentation régulière du nombre d'agents en situation de surendettement. En 2019, plus de 27% des agents de Bordeaux Métropole accompagnés par les travailleurs sociaux ont rencontré des problématiques financières, et 1/3 d'entre eux ont déposé des dossiers de surendettement. Evolution sur 3 ans ; 2017 : 18 agents / 2018 : 20 agents / 2019 : 24 agents.

Face au nombre croissant des demandes et à l'expertise juridique, voire bancaire, nécessaire, il paraît opportun de faire appel à un prestataire qui serait en charge de l'élaboration des dossiers de surendettement. Ainsi, les travailleurs sociaux du Centre action sociale / logement et mission handicap resteraient référents de la situation et orienteraient vers ce prestataire les agents pour évaluer la pertinence du dépôt d'un dossier, constituer le dossier, le déposer auprès de la Banque de France et assurer le suivi jusqu'à la mise en place du plan.

Une étude comparative a été réalisée auprès de trois prestataires à savoir, Familles en Gironde, Crésus et la Confédération syndicale des Familles de la Gironde. Les critères d'analyse de l'offre ont été faits au regard de la connaissance des publics, du coût de la prestation, des modalités d'intervention et des liens partenariaux avec la Banque de France.

Par conséquent, au regard de l'ensemble de ces critères, un projet de convention avec l'association Familles en Gironde est soumis à l'avis du Comité Technique.

L'Association réaliserait, dès janvier 2021 dans nos locaux, des permanences sur rendez-vous ouvertes aux agents de Bordeaux Métropole, de la ville de Bordeaux et de son du CCAS.

Au total, 11 permanences seront mises en place en 2021, et le coût de la prestation pour les agents de Bordeaux Métropole sera de 1 224 euros.

Si cette action est retenue, elle sera triennale, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction publique territoriale définit

l'action sociale comme visant à « améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à faire face à des situations difficiles ».

**VU** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 qui par ses articles 70 et 71 indique que dans le respect du principe de libre administration, chaque collectivité, établissement public décide le principe, le montant et les modalités de cette action sociale.

**VU** la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006 définissant la politique d'action sociale de la Communauté Urbaine de Bordeaux en faveur de ses agents ;

**VU** la délibération cadre relative à la politique des ressources humaines du 16 décembre 2011 ;

**VU** l'avis du Comité technique de Bordeaux Métropole rendu le 2 décembre 2020 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il est constaté une augmentation régulière du nombre d'agents en situation de surendettement. En 2019, plus de 27% des agents de Bordeaux Métropole accompagnés par les travailleurs sociaux ont rencontré des problématiques financières et 1/3 d'entre eux ont déposé des dossiers de surendettement.

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec le l'association Familles en Gironde, qui prendra effet au 1er janvier 2021 pour une fin au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, en fonctionnement au chapitre 11, article 62268.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-François EGRON
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>22 DÉCEMBRE 2020</b>	